

Protection et restauration des Forêts Sèches de Pindai



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Calédonie

La presqu'île de Pindai était à l'origine recouverte d'une forêt sèche, aussi appelée forêt sclérophylle, qui s'étendait sur une grande partie de la côte Ouest et de la pointe Nord de la Grande Terre. Après d'importantes dégradations, il ne reste à Pindai qu'une centaine d'hectares de forêt sèche, pour une superficie totale d'environ 2 000 ha. La presqu'île de Pindai est aujourd'hui le deuxième plus grand site de forêt sclérophylle du pays sur foncier public.

On confond souvent la forêt sèche avec la savane à niaoulis ou les bosquets de gaiacs, milieux dégradés et pauvres en biodiversité. La forêt sclérophylle est au contraire riche d'une flore et d'une faune rares et très diversifiées.

Aujourd'hui, les feux, la défriche agricole, l'expansion urbaine et la présence d'espèces envahissantes animales et végétales, introduites en grande partie par l'homme (cerf, cochon, rat, fourmi électrique, sensitive géante, lantana, goyavier, etc.) menacent la survie des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie. Fragmentées en de nombreux morceaux, elles ne représentent désormais plus que 1% de la surface initiale des forêts sclérophylles du territoire, et sont donc devenues une priorité de conservation pour tous.

Pittosporum brevispinum
Liste rouge UICN
«en danger» (EN) >



EN



Arthroclanthus sp. >

Le saviez-vous ?

La fontaine piment
(*Ixora margaretae*)

Petit arbre ou arbuste endémique de la forêt sèche qui ne pousse naturellement que dans la région de Pouébo et Poya. Elle est particulièrement remarquable en période de floraison, avec ses clochettes rouges, roses ou blanches qui poussent directement sur le tronc. On parle d'espèce cauliflore. Lorsqu'elles sont en boutons, les fleurs de l'*Ixora margaretae* sont semblables à de petits piments, d'où son nom commun. Certains l'appellent encore Captaincookia, de son ancien nom *Captaincookia margaretae*, en référence à Mac Kee qui en fit la découverte, admirateur du capitaine Cook et travaillant toujours en binôme avec sa femme, Margareth ! Rare et menacée d'extinction, la fontaine piment figure sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans la catégorie «vulnérable» (VU).



VU

Pindai, site pilote pour la conservation des forêts sèches

Pindai est un site de première importance pour la conservation des forêts sèches, puisqu'il s'agit de l'une des plus grandes forêts sèches, d'un seul tenant, en province Nord.

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Calédonie et la province Nord ont fait le choix de mutualiser leurs moyens pour la conduite d'un programme d'actions qui fait de Pindai un site pilote pour la protection et la restauration des forêts sclérophylles de Nouvelle-Calédonie.

Une parcelle ex-nihilo à Pindai

La parcelle dite « ex-nihilo » (expression latine qui signifie « à partir de rien ») de Pindai est l'un des chantiers expérimentaux entrepris pour favoriser l'expansion des forêts sèches. On fait ici de la restauration passive, 70 ha mis en défens par une clôture anti-cerfs, et active avec une trentaine d'hectares dédiés aux plantations d'espèces endémiques de la forêt sèche, notamment la très rare fontaine piment (*Ixora margaretae*). Une fois cet îlot de forêt sèche créé, il servira de formation relai pour les échanges (faune et flore) avec les forêts naturelles alentours.

La protection de cette parcelle permet également de tester de nouvelles modalités pour favoriser la dynamique forestière et la reconquête des espèces de forêt sèche sur les formations à gaiacs. Si les résultats s'avèrent pertinents, les connaissances et techniques développées sur cette parcelle expérimentale pourront être reconduites sur d'autres sites en Nouvelle-Calédonie.

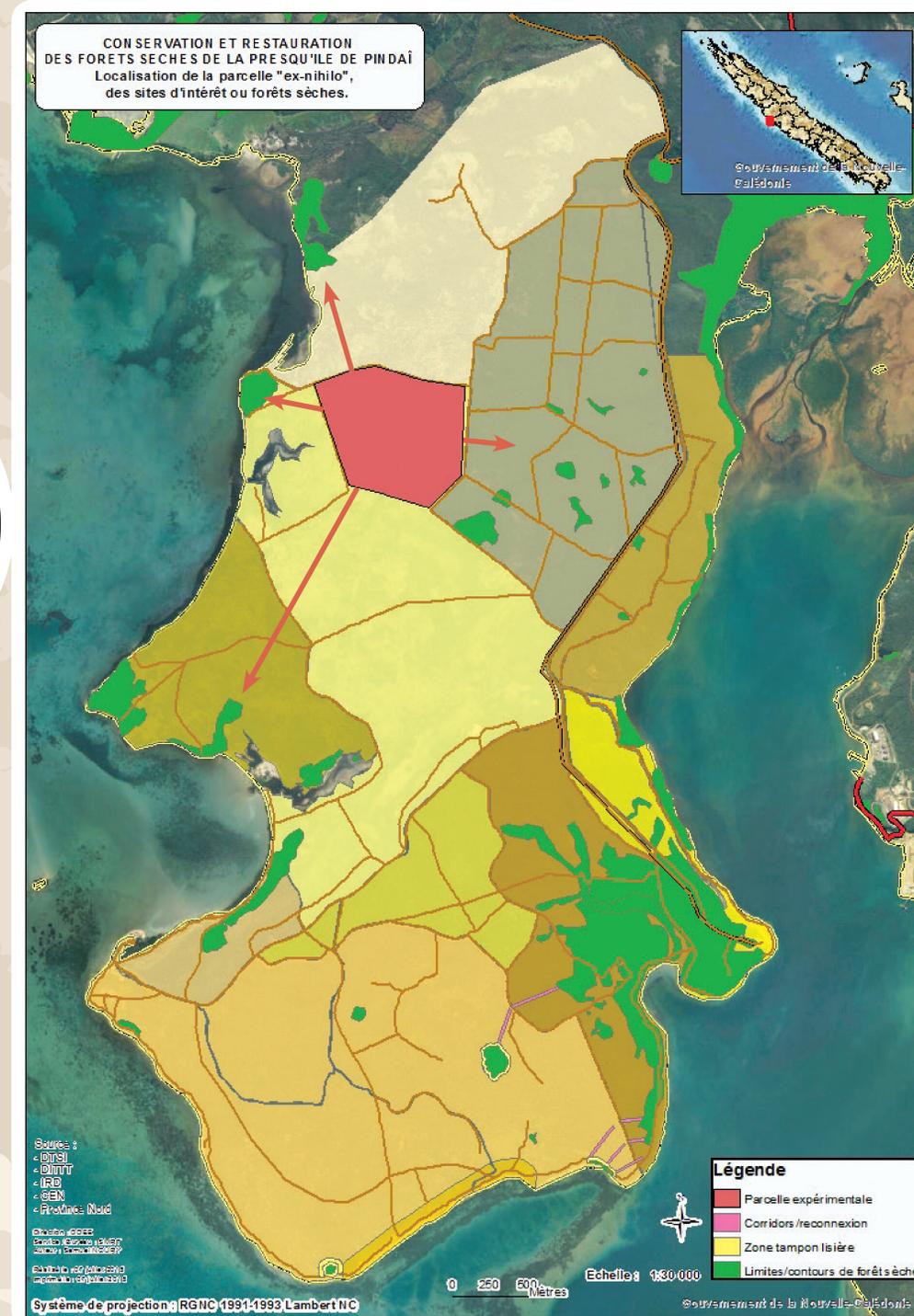
Par ailleurs, les opérations de protection et restauration de la forêt sclérophylle de Pindai sont couplées à des actions de chasse pour la régulation des cerfs.

Pour plus de renseignements sur la protection et la restauration des forêts sèches, vous pouvez prendre contact avec le CEN au 47 77 00.

Pour la préservation de notre patrimoine, pour notre bien-être et celui des générations futures, respectons notre environnement.

- Il est interdit de faire du feu, sauf sur les sites aménagés à cet effet.
- La coupe de végétaux est interdite, sous peine d'amende. Certaines espèces sont protégées par le code de l'environnement de la province Nord.
- Les déchets doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet, ou ramenés jusqu'au point de collecte le plus proche. En aucun cas ils ne doivent être jetés dans la nature.
- Les animaux doivent rester avec leur propriétaire en raison du risque de prédation des puffins, oiseaux marins protégés.

Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec le District forestier Ouest de Koohné de la DDEE province Nord au 47 21 54.



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Calédonie

CONTACT
Conservatoire d'espaces naturels (CEN)
de Nouvelle-Calédonie - Tél : 47.77.00